

CONVOCATION DU 16 JUILLET 2026

Le conseil municipal de SOMLOIRE se réunira le mardi 21 juillet 2026 en séance ordinaire, à 20 heures 00 minutes à la salle de conseil de SOMLOIRE.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Lecture de la lettre du Sous-Préfet : suite à la démission de Mr Tony Régnier

Décisions :

- Devis Nadia Signalisation : montant 60.70 €
- Devis Leroy Merlin : montant 64,82 €

1- CCAS :

- Elections des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS à la suite du remplacement de Tony Régnier

2- FINANCES :

- Décision modificative sur le budget communal
- Modification d'une décision modificative sur le budget communal

3- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS :

- Convention de groupement de commandes « Contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux (2027-2031) »
- Désignation d'un référent pour le label « Ami des Aînés »
- Désignation d'un référent « Agricole »
- Positionnement de la commune pour des ravalement de façade
- Convention de fonctionnement du restaurant scolaire au CISPA dans le cadre de l'accueil des classes vertes des écoles de Cholet Agglomération années scolaires (2026/2027-2027/2028-2028/2029) CISPA 2026-2029

4- DIVERS :

- Modification des membres des commissions communales et nominations des membres suite au départ de Tony Régnier

COMMISSION : Action Sociale/CCAS/restaurant scolaire/séniors/santé/petite enfance

- Analyse tarifaire du restaurant scolaire 2025-2026

COMMISSION : - Voirie/Espace Verts/Projet Urbain/Relation avec les Agriculteurs/Cimetière/Bâtiments et logements communaux/Patrimoine

- Parc éoliens sur la commune

COMMISSION : Commerce et artisans/Associations/Ecole/Jeunesse/Communications :

- Projet « Illumination de Noël »

PROCES - VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 juillet 2026, à vingt-heures, le Conseil Municipal, convoqué le 16 juillet 2026, s'est réuni à la salle de conseil municipal, sous la présidence de Madame BLANC Bérangère, La Maire.

Présents : BLANC Bérangère, PIOT Christine, DESSERME Christelle, SCHNEIDER Alain, HUBERT Éric, BOUFFANDEAU Virginie, CHACUN Geoffroy, CODEVELLE Natacha, GERMON Élie, GABOREAU Liliane, BARTETZKO Jean-Louis, DES BROSSES Béatrice, VIVION Corentin, BOUSSEAU Isabelle

Secrétaire de séance : VIVION Corentin

Il a été donné lecture de la lettre du Sous-Préfet suite à la démission de Mr Tony Régnier.

Décisions :

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, Madame la Maire a validé plusieurs devis imputés au budget de fonctionnement, à savoir :

- L'acquisition d'un panneau « Arrêt minutes », destiné à être installé à proximité de la micro-crèche, réalisée par la société Nadia Signalisation pour un montant de 60,70 € ;
- L'achat d'une boîte aux lettres pour le restaurant scolaire, en remplacement de celle détériorée, ainsi que de quincaillerie destinée aux agents communaux, pour un montant total de 64,82 €.

1- CCAS :

- Elections d'un représentant du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS à la suite du remplacement de Tony Régnier

Il est proposé de procéder à la modification et à l'élection d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du CCAS suite au départ de Mr Tony Régnier.

Mme Christelle DESSERME remplacera l' élu sortant.

La composition des membres élus et désignés du CCAS reste inchangée.

Résultats du scrutin :
– Nombre de votants : 14
– Nombre de suffrages exprimés : 14
– Majorité absolue : 14

2- FINANCES :**- Décision modificative sur le budget communal**

Mme la Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principal de la commune afin de régulariser les dépenses de fonctionnement.

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200.00
				Total	200.00

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	200.00
				Total	200.00

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 14

- Modification d'une décision modificative sur le budget communal

Mme la Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principal de la commune afin de régulariser les dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement.

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	042	6811	Dot.amort.immo incorporelle	1.00
				Total	1.00

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	011	60628	Autres fournitures non stockés	1.00
				Total	1.00

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	I	040	28041582	Bâtiment et installation	1.00
				Total	1.00

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	I	10	10222	FCTVA	1.00
				Total	1.00

- Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 14
 - Nombre de suffrages exprimés : 14
 - Majorité absolue : 14

3- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

- Convention de groupement de commandes « Contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux (2027-2031) »

Afin d'optimiser la passation et le suivi des marchés relatifs au contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux, et de favoriser la réalisation d'économies d'échelle ainsi que la mutualisation des procédures, la Ville de Cholet et les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Èvre, Les Cerqueux, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Trémentines, Vezins et Yzernay souhaitent constituer un groupement de commandes pour la période 2027-2031.

Les marchés correspondants prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande, conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification, et au plus tôt à partir du 31 janvier 2027. Ils pourront être reconduits trois fois, par périodes successives d'un an, dans la limite des montants maximums annuels hors taxes fixés comme suit :

Compte tenu des montants maximums définis pour chaque membre, la Ville de Cholet sera désignée coordonnateur du groupement. À ce titre, elle sera chargée :

- d'organiser l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection des titulaires ;
- de signer et notifier les marchés ;
- d'assurer une exécution partielle des marchés pour le compte des membres du groupement ;
- de procéder, le cas échéant, à leur résiliation.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec les communes précitées.

Collectivité	Montant maximum annuel HT
Cholet	40 000,00 €
Bégrolles-en-Mauges	1 500,00 €
Cernusson	500,00 €
Cléré-sur-Layon	500,00 €
Coron	2 000,00 €
La Plaine	1 000,00 €
La Romagne	2 000,00 €
La Séguinière	2 500,00 €
La Tessoualle	2 500,00 €

Le May-sur-Evre	3 000,00 €
Les Cerqueux	2 000,00 €
Maulévrier	2 000,00 €
Mazières-en-Mauges	3 000,00 €
Montilliers	900,00 €
Nuaillé	2 000,00 €
Saint-Christophe-du-Bois	2 000,00 €
Saint-Léger-sous-Cholet	2 500,00 €
Saint-Paul-du-Bois	900,00 €
Somloire	1 000,00 €
Trémentines	1 200,00 €
Vezins	1 000,00 €
Yzernay	2 000,00 €

Résultats du scrutin :
 – Nombre de votants : 14
 – Nombre de suffrages exprimés : 14
 – Majorité absolue : 14

- Désignation d'un référent pour le label « Ami des Aînés »

Dans le cadre de son engagement au sein du Réseau francophone des Villes Amies des Aînés, Cholet Agglomération a obtenu, fin 2023, le label « Ville amie des aînés », reconnaissant ainsi la mobilisation du territoire en faveur de l'adaptation des politiques publiques aux besoins des personnes âgées et de leur inclusion dans la vie locale.

À ce titre, il est demandé à chaque commune de désigner un élu référent « Ville amie des aînés ». Ce référent aura pour missions d'assurer le relais d'information entre la commune et Cholet Agglomération, de participer aux temps d'échange et de concertation, ainsi que de contribuer à la mise en œuvre et au suivi des actions en faveur des aînés à l'échelle locale.

Mme PIOT Christine, a été désignée pour représenter la commune de Somloire dans le cadre du label « Ami des Aînés »

- Désignation d'un référent « Agricole »

Dans le cadre de la constitution d'un groupe de travail agricole engagé depuis plusieurs années, Cholet Agglomération mène divers projets en faveur de l'agriculture sur son territoire. Ces initiatives visent à soutenir les exploitations agricoles, préserver le foncier agricole et renforcer ce secteur clé de l'économie locale.

Pour la commune de Somloire, le titulaire désigné en qualité d'exploitant agricole est M. Corentin Vivion, avec M. Gaylord Caillé en qualité de suppléant.

- Positionnement de la commune pour des ravalement de façade

Dans le cadre d'une prochaine délibération du conseil communautaire relative à la mise en place d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade à la direction de l'aménagement de Cholet Agglomération sollicite l'avis de la commune de Somloire.

Cette démarche vise à permettre aux communes membres de se positionner sur l'opportunité de soumettre les travaux de ravalement de façade à une obligation de déclaration préalable, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

En conséquence, il est demandé à la commune de Somloire de faire connaître sa position sur ce dispositif. Ce positionnement devra être formalisé par la transmission d'un certificat signé par Madame la Maire, indiquant si la commune souhaite ou non instaurer l'obligation pour les pétitionnaires de déposer une déclaration préalable pour la réalisation de travaux de ravalement de façade sur son territoire.

Les membres du Conseil municipal, font le choix de garder la compétence et de gérer les DP des administrés de la commune de Somloire sur leur ravalement de façade.

- Convention de fonctionnement du restaurant scolaire au CISPA dans le cadre de l'accueil des classes vertes des écoles de Cholet Agglomération années scolaires (2026/2027-2027/2028-2028/2029) CISPA 2026-2029

La convention de fonctionnement du restaurant scolaire du CISPA, dans le cadre de l'accueil des classes vertes des écoles de Cholet Agglomération pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029, a été validée par le conseil municipal.

Cette convention est conclue entre Cholet Sports Loisirs et la commune, gestionnaire des cantines scolaires, en lien avec l'école Notre-Dame de l'Ouère.

Dans le cadre des classes vertes, les activités se déroulant sur une journée complète, les élèves ainsi que les enseignants prennent leur déjeuner au restaurant scolaire du CISPA, site de Ribou.

La facturation correspondante sera établie par le CISPA et transmise à la mairie, en sa qualité de gestionnaire des repas pour la commune de Somloire.

La convention est conclue pour une durée de trois années scolaires, à savoir 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029, et prend effet à compter du 7 septembre 2026.

Les membres du conseil municipal approuvent les termes de cette convention et chargent Madame la Maire à signer tout document y afférent.

Résultats du scrutin :
– Nombre de votants : 14
– Nombre de suffrages exprimés : 14
– Majorité absolue : 14

4- DIVERS

- Modification des membres des commissions communales et nominations des membres suite au départ de Tony Régnier

Le conseil municipal après délibération décide de créer les commissions suivantes :
(3 commissions au lieu de 4 commissions).

Les membres des commissions restent inchangés :

- Action sociale / CCAS / restaurant scolaire / seniors / santé / petite enfance
- Commerces et artisans / associations / école / jeunesse / communication

Ci-dessous les membres de la nouvelle commission.

- Voirie/Espace Verts/Projet Urbain/Relation avec les Agriculteurs/Cimetière/Bâtiments et logement communaux/Patrimoine

- Présidente : BLANC Bérangère
- Vice -président : Schneider Alain
- Membres : Bousseau Isabelle
Bartetzko Jean-Louis
Germon Elie
Hubert Eric
Vivion Corentin
Gaboreau Liliane
Bouffandeau Virginie
Des Brosses Béatrice

Résultats du scrutin :
– Nombre de votants : 14
– Nombre de suffrages exprimés : 14
– Majorité absolue :14

COMMISSION : Action Sociale/CCAS/restaurant scolaire/séniors/santé/petite enfance

- Analyse tarifaire du restaurant scolaire 2025-2026

Un récapitulatif des repas de la cantine scolaire pour l'année 2025-2026 a été présentée aux membres du conseil municipal par Madame Christine PIOT.

COMMISSION : - Voirie/Espace Verts/Projet Urbain/Relation avec les Agriculteurs/Cimetière/Bâtiments et logements communaux/Patrimoine**- Parc éoliens sur la commune**

Monsieur Arnaud ALBINA, de la société RWE (l'interlocuteur sur le dossier des éoliennes), a apporté des précisions suivantes :

Cas n°1 :

Si la commune souhaite percevoir la somme de 90 000 euros au titre de projets déjà réalisés, il convient de transmettre l'ensemble des factures correspondantes, ainsi que, le cas échéant, les devis, pour un montant total équivalent. Dans ce cadre, une offre de concours (contrat entre la commune et la société) sera proposée par RWE pour le versement de cette somme. Il est précisé que ce versement pourrait intervenir de manière anticipée, dès la déclaration d'ouverture du chantier des éoliennes.

Cas n°2 :

La commune peut également proposer un ou plusieurs projets accompagnés de devis, pour un montant total de 90 000 euros. Les factures correspondantes seront transmises soit au fur et à mesure, soit de manière globale. Il est toutefois impératif que les projets respectent le cahier des charges défini.

Il est à noter que ces deux options sont exclusives l'une de l'autre et ne peuvent être combinées.

À ce jour, les membres du conseil municipal ne se sont pas prononcés entre ces deux possibilités, dans l'attente d'informations complémentaires de la société RWE.

COMMISSION : Commerce et artisans/Associations/Ecole/Jeunesse/Communications :

Madame Christelle Desserme, adjointe, a présenté l'état d'avancement des projets de sa commission ainsi que les perspectives à venir.

Dans un premier temps, un projet de refonte du logo de la commune de Somloire sera relancé, en partenariat avec l'école de Somloire, les habitants, la maison de retraite ainsi que des élèves d'écoles d'art.

L'ensemble des participants pourra contribuer et exprimer son avis. Un appel à projets sera prochainement lancé sur l'application Intramuros par la commission.

Par ailleurs, la commission prévoit de valoriser les bâtiments et édifices de la commune à travers la réalisation de photographies ou de vidéos, qui seront diffusées sur Intramuros.

Enfin, un travail de dynamisation des outils de communication numérique est envisagé, avec l'animation de la page Facebook existante et la création d'un compte Instagram pour la commune de Somloire

- Projet « Illumination de Noël »

Christelle Desserre, accompagnée de sa commission, a procédé à l'étude de plusieurs propositions auprès de différents fournisseurs d'illuminations de Noël.

Un visionnage des rues avec les illuminations a été présenté afin d'offrir une meilleure visualisation du projet.

À l'issue de cette analyse et du visionnage, le devis de la société Le Blanc Illuminations, d'un montant de 2 278,86 € TTC pour une durée d'engagement de trois ans, a été présenté et validé.

Il s'agit d'une prestation en location, comme les années précédentes, et celle-ci respecte l'enveloppe budgétaire prévue.

A 22 h 15, l'ordre du jour étant clos, Mme la Maire clôt la séance.

Les réunions du Conseil municipal se tiendront les :
mardi 1er septembre,
jeudi 15 octobre
mardi 24 novembre 2026
à 20h00, en salle du conseil.